

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne****EXPOSE DES MOTIFS**

En 2009, le Conseil Municipal a approuvé des conventions partenariales entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94). Celles-ci avaient pour objet l'accompagnement de la Ville dans la mise en place d'actions concrètes en direction du commerce et de l'artisanat ivryens.

Une convention tripartite pour la mise en place des éco-défis a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2012.

La conciergerie citoyenne, Prédici, est contenue dans le dossier FISAC¹ tranche 1. Le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter les financements FISAC dans sa séance du 24 septembre 2009 et a autorisé le Maire à verser les subventions liées au FISAC dans sa séance du 21 octobre 2010. Lors de cette séance, Pierre Martinez a exposé les actions contenues dans la tranche 1 avec entre autre la mise en place d'une conciergerie.

Avant d'exposer le contenu des prochaines conventions de partenariat qui sont proposées au Conseil Municipal, un bilan des précédentes conventions est détaillé ci-après.

I – les conventions 2009 - 2012**1 – le contenu des conventions**

Ces deux conventions avaient pour objectif de mutualiser les compétences de chaque institution pour maintenir et développer le commerce de proximité.

¹ FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

Les deux conventions permettent de balayer l'ensemble des entreprises constituant le commerce de proximité qui relève de deux réalités différentes :

- les commerçants (entreprises qui revendent des produits sans les transformer ou des services comme le prêt à porter, la pharmacie, l'agence immobilière, le café, le tabac, le restaurant, le marchand de journaux... Ceux-ci sont ressortissants de la Chambre de commerce et d'industrie),
- les artisans (entreprises qui transforment, fabriquent des produits, réalisent des services et les vendent sur place. Il s'agit des boulangers, bouchers, charcutiers, traiteurs, pressing, coiffeurs, fleuristes ayant moins de 10 salariés. Ceux-ci dépendent de la chambre de métiers de de l'artisanat).

A – la convention Ville – CCI94

Ce partenariat prévoyait 3 niveaux d'interventions :

- l'accompagnement pour la mise en place du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) avec la réalisation d'une étude de redynamisation commerciale, l'aide à la réalisation des procédures FISAC et à sa mise en place,
- des actions collectives avec la mise en place d'un plan d'animations commerciales, la création d'une conciergerie citoyenne, Prédici,
- des actions individuelles avec l'accompagnement des commerçants, la reprise des commerces.

B – La convention Ville – CMA94

La convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de métiers et de l'artisanat est plus tournée vers l'accompagnement individuel des artisans sur :

- la création et la transmission,
- le développement et l'adaptation des entreprises sur les questions, de qualité d'hygiène, d'environnement, la prévention des difficultés, la mise à niveau de l'offre pour intégrer la conciergerie,
- promouvoir et développer l'apprentissage.

Elle intègre aussi des aspects plus collectifs comme le développement des marchés.

C – le contenu commun aux 2 conventions

Certaines actions sont contenues dans les deux conventions et font intervenir conjointement, la Ville, la CCI94 et le CMA94. Il s'agit de :

- l'aide à la création de l'association des commerçants et artisans,
- la mise en œuvre de l'opération des éco-défis des commerçants et artisans,
- l'anticipation pour l'appareil commercial dans les opérations d'aménagement,
- La mise en place de la conciergerie citoyenne, qui est travaillée avec le CCI94 en grande majorité mais pour laquelle la CMA94 intervient pour la mise à niveau de l'offre des artisans.

2 – le bilan des conventions

A – la convention Ville – CCI94

S'agissant de la mise en place du FISAC, la CCI94 a réalisé une étude qui comprend un diagnostic et des propositions d'actions. Pour ce faire 4 réunions publiques ont été organisées dans les quartiers, des entreprises et commerces ivryens ont été interviewées.

La CCI94 a accompagné la Ville dans la rédaction du dossier FISAC et dans la mise en place d'une des actions fondamentales du FISAC, à savoir la mise en place d'un manager de commerce. La CCI94 a aidé à l'intégration de ce nouvel agent par un accompagnement individuel et son intégration dans le club des managers du Val de Marne. Le dossier Fisac a été déposé en août 2010 avec une tranche 1 qui s'est déroulée jusqu'en décembre 2012.

La CCI94 a rencontré l'ensemble des commerçants adhérents à l'association APICA (soit 30). Elle a sensibilisé les 104 commerçants de plus de 55 ans sur la thématique de la transmission de leur commerce, accompagné 12 cédants et 8 repreneurs.

Une permanence a été mise en place pour recevoir et faire le point avec des problématiques des commerçants situés dans le centre Jeanne Hachette Marat.

B – la convention Ville – CMA94

Au cours des années que couvrent la convention, la CMA94 a accompagné 76 artisans de proximité (58 sur les questions de qualité / développement, 6 pour l'obtention de la charte qualité et 12 pour les questions d'hygiène). 52 personnes ont bénéficié de la formation hygiène.

Dans le cadre des permanences mises en place pour Jeanne Hachette Marat, la CMA94 a rencontré les artisans du centre.

La CMA a également accompagné des artisans dans des mises aux normes, par exemple l'accompagnement des artisans pour le passage au pain bio et la mise à niveau pour être répertorié dans les prestataires de la conciergerie.

L'apprentissage a été valorisé par la CMA qui accompagne les maîtres-artisans. 40 artisans forment 56 apprentis et 30 apprentis sont originaires d'Ivry. La CMA intervient pour valoriser l'apprentissage dans les collèges, ceci a été le cas au collège Molière sur l'année scolaire 2012/2013. Nous proposons de développer ces actions dans la prochaine convention en valorisant les métiers de l'artisanat, les maîtres-artisans et les apprentis ivryens.

La CMA a également présenté les formations de son CFA lors du forum des métiers et de l'alternance 2013.

C – les actions conjointes Ville – CCI94 – CMA94

Les conventions intègrent des actions pour lesquelles la Ville travaille avec les deux chambres consulaires en même temps. Il s'agit de

- la création de l'association APICA : le partenariat a porté sur la mise en place de cette association, puis le suivi et l'accompagnement des responsables de l'association. APICA propose des animations et des initiatives (commerce en fête et le concours des vitrines pour Noël) qui commencent à se développer (en 2013, il va s'agir de la 4^{ème} édition du commerce en fête qui va intégrer l'ensemble des composantes du commerce local (commerces sédentaires, marchés et quais d'Ivry).
- les éco-défis des artisans et commerçants : cette opération permet de sensibiliser et de valoriser les commerçants et artisans qui mettent en place des actions pour réduire la production de déchets liées à leur activité et leur consommation énergétique. Il s'agit de la 1^{ère} édition sur Ivry. Elle concerne les commerces sédentaires et non sédentaires. 70 sédentaires sont engagés dans la démarche (49 commerçants et 21 artisans) et 40 non sédentaires (29 commerçants et 11 artisans),
- les opérations d'aménagement : le partenariat permet de proposer une structuration adaptée pour les centralités commerciales contenue dans les opérations d'aménagement. Ce travail a été réalisé, en lien avec le promoteur, pour le Quai aux grains,
- la conciergerie citoyenne Prédici a connu quelques difficultés de mise en œuvre du fait d'une mauvaise intégration de l'entreprise prestataire. Depuis une nouvelle société a été sélectionnée qui commence à prospecter tant du côté des entreprises que des commerçants et artisans.

En conclusion, les partenariats permettent de pérenniser le commerce et l'artisanat de proximité avec des actions d'accompagnement individuel et des initiatives à l'échelle de la commune. On peut dire que ces actions ont permis et permettront d'avoir une offre commerciale dans tous les quartiers, ont permis d'enrayer le déclin de l'offre et de maintenir un certain niveau d'offre. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer la qualité et développer l'offre dans les métiers de bouche.

II – les conventions 2013 - 2015

Deux nouvelles conventions sont prévues avec un fonctionnement un peu différent. Il est proposé de signer des conventions pluriannuelles (3 ans) qui seront accompagnées chaque année d'un plan d'action annuel permettant de recadrer les actions en fonction des priorités municipales.

Le cadre général de ces deux conventions est la mise en place d'action permettant de fédérer les compétences particulières de chaque institutionnel, pour la poursuite du FISAC, la modernisation du tissu commercial et artisanal, la promotion du commerce et de l'artisanat de proximité et l'accompagnement des mutations et des évolutions de la Ville.

Pour 2013, le plan d'actions contenu dans la convention avec la CCI du Val-de-Marne met l'accent sur :

1. La modernisation du tissu commercial local avec :
 - la poursuite de l'opération des éco-défis des commerçants et artisans,
 - l'aide à la mise aux normes accessibilité des commerces,
 - la mise en place d'un module de formation pour l'accès et l'utilisation d'internet,
 - la réalisation de diagnostics de gestion du point de vente.

2. La promotion du commerce de proximité avec :
 - le soutien au déploiement d'animations commerciales,
 - l'organisation et l'animation d'ateliers thématiques proposés par l'association APICA,
 - le déploiement du dispositif « Predici, l'autre conciergerie » avec l'accompagnement des commerçants pour une mise à niveau de leur offre si besoin.

3. La programmation commerciale de la Ville avec :
 - l'accompagnement pour la transmission des commerces notamment lors d'un départ en retraite avec un ciblage des commerces stratégiques.

Par ailleurs, pour l'artisanat, le plan d'actions 2013 contenu dans la convention de partenariat avec la CMA94 prévoit de mettre l'accent sur :

- la transmission et la reprise d'entreprise,
- l'accompagnement des entreprises artisanales,
- l'aide à la mise aux normes accessibilité des ERP²,
- l'accompagnement des entreprises artisanales pour l'intégration à la conciergerie,
- la promotion et le développement de l'apprentissage,
- l'accompagnement de l'association APICA dans la mise en œuvre des actions proposées.

Ce partenariat ne s'adresse pas qu'au commerce de proximité (boulangier, boucher, coiffeur, fleuriste...) mais à l'ensemble des entreprises artisanales y compris celles du BTP.

La participation financière de la Ville pour ces deux plans d'actions compris dans les conventions s'élève, pour 2013, à 14 025€ pour la CCI94 et 8 500€ pour la CMA94.

Je vous propose donc de conclure les deux conventions partenariales avec, d'une part, la CCI94, et d'autre part, la CMA94.

Les dépenses en résultant ont été prévues au budget primitif.

P.J. : conventions.

² ERP = Etablissements recevant du public

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de- Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Martinez, Conseiller Municipal délégué,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 26 mars 2009 approuvant les conventions partenariales avec
la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94), relatives au schéma communal de
développement commercial et au fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de
l'artisanat,

vu la volonté politique affirmée de développer et de pérenniser le commerce et
l'artisanat sur le territoire ivryen,

considérant le travail partenarial précédemment engagé avec la CCI94 et la
CMA94 pour mettre en œuvre cette volonté politique qui s'est concrétisée, en particulier, par
la mise en place du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du
Commerce),

considérant la nécessité de poursuivre ce travail conjoint par la conclusion de
nouveaux partenariats entre la Ville et la CCI94 et la CMA94 pour les 3 prochaines années,

considérant que ces conventions seront accompagnées chaque année par un plan
d'action annuel,

vu la convention avec la CCI94, ainsi que son plan d'actions pour l'année 2013,
ci-annexés,

vu la convention avec la CMA94, ainsi que son plan d'actions pour l'année 2013,
ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 43 voix pour et 2 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat pluriannuelle (2013-2015) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94), ainsi que son plan d'actions pour 2013 et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de partenariat pluriannuelle (2013-2015) avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94), ainsi que son plan d'actions pour 2013 et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 SEPTEMBRE 2013